

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025
COMMUNE DE VAGNEY

La réunion a débuté le 20 janvier 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier HOUOT.

Présents : AUBERT Emmanuelle, CLAUDE Karine, CUNY Philippe, GASSER-MANGEOT Aurélie, GEORGE Jean-Gérard, GROSJEAN Marie-Danièle, HOUOT Didier, JOMARD Daniel, LABAYS Laurence, LANGLOIS Willy, MARTIN Jean-Michel, MESDAG Jean-François, PHILIPPE Jean-Michel, PIERREL Cédric, PIQUEE Yannick, ROBERT Dorine, ROHR Michaël, VINCENT Ludovic.

Absentes : COLLIN Murielle, DUC GRANDEMANGE Céline, TRUFFIN Cathy.

Représentées : BAUD Laëtitia à ROHR Michaël, GROSJEAN Marie-Agnès à CUNY Philippe, MARTIN Maxime à MARTIN Jean-Michel.

Madame AUBERT Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

Examen et validation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024 : adopté à l'unanimité.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Exercice du droit de préemption urbain : Monsieur le Maire donne lecture des ventes situées dans le périmètre du droit de préemption urbain et précise qu'il n'en a pas été fait usage. Michaël ROHR précise que le garage Man a été mis en vente.

Litiges en cours :

- ⇒ Suite à de multiples impayés de loyers, la commune, après diverses relances puis commandement de payer restés infructueux, la Commune assigne un locataire en justice pour la résolution judiciaire du bail et la condamnation au paiement des sommes dues (plus de 4000 €).
- ⇒ Suite aux dégâts causés sur la barrière place Caritey, l'intéressé a été condamné au paiement de dommages et intérêts pour 500 € à la Commune.
- ⇒ Suite à des dégâts causés sur le grillage au stade des Viaux, l'intéressé a été condamné au paiement de dommages et intérêts pour 374,37 € à la Commune.
- ⇒ **Camping du Mettey :** une expertise est toujours en cours donc en attente sur la suite des responsabilités pour les diverses malfaçons constatées.

- Devis et contrats divers.

Entreprise	Désignation	Date	Montant (€ TTC)
SIGNAUX GIROD	Panneaux de chantier	28/11/2024	1 634.69
DECIBEL	Modification sonorisation salle des fêtes et Place de la Libération	23/09/2024	2 778.29
ORLOGES HUCHEZ	Horloge salle polyvalente	07/11/2024	870.41
WURTH	Boulonnerie et consommable	21/11/2024	1 057.20
VHM	Ensemble EP Place Caritey	27/10/2024	4 633.20
SARL GROSDÉMANGE ET FILS	Plafond bureau espaces verts	03/12/2024	675.36
	Plafonds espace st Hubert	03/12/2024	6 614.40
	Plafonds espace st Hubert	03/12/2024	16 139.82
LES ATELIERS DE LA GESSES	Portillon clôture extérieure EPN	30/08/2024	3 070.80
	Clôture intérieur cour EPN	02/12/2024	1 442.54
IMMO SERVICES	Modification éclairage scène st Hubert	09/12/2024	782.40
	Rénovation salle naufaings st Hubert	30/11/2024	1 063.2
	Rénovation salle bouchot st Hubert	30/11/2024	1 779.60
XOLIN ENERGY	Déplacement aérothermes salle bouchot	13/11/2024	1 437.01
ADEM ENERGIE	Déplacement groupe froid st Hubert	11/12/2024	1 789.13
BARTH Laurent	Peinture salle bouchot st Hubert	06/12/2024	4 948.80
PSI	Remplacement centrale incendie Mariabel	19/11/2024	2 502.00
SATD	Complément main courante stade Zeller	14/02/2025	1 899.84
IDEX	Cendriers chaudières Hargassner	16/12/2024	2 580.00
VINCENT	Homologation déneigement Unimog	26/11/2024	2 112.31
SAGALAB	Contrôle système relevage salle poly	16/12/2024	462.00
	Contrôle système syndicat scolaire	19/12/2024	1 524.00
MENUISERIE CLAUDE	Porte sas st Hubert	12/12/2024	3 333.60
PLG	Stock 2025 produits d'entretien	10/12/2024	2 916.77
HUIN	Terreau paillage 2025	09/12/2024	1 348.65
	Fleurissement 2025	26/11/2024	3 492.97

	Complément arbres EPN Bambou monument	09/01/2025 09/01/2025	1 920.01 712.80
SARL S2F	Bateau devant propriété SAMPIETRO	12/10/2024	6 408.00
AXIMUM	Réalisation glissières de sécurité rue du Mezy	11/10/2024	5 052.00

Monsieur le Maire informe de la signature d'un bail d'habitation au 1^{er} janvier 2025 avec Madame Dominique REMY pour un logement communal à Mariabel.

1 – Scolaire – Attribution d'une subvention au réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté pour 2025.

Monsieur le Maire indique que par courrier en date du 12 novembre 2024, le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, basé à Saulxures sur Moselotte, sollicite de la part de la commune de Vagney, le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2024-2025 d'un montant de 403.50 €, soit 1.50 € par élève scolarisé sur la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu la demande présentée par la RASED,

Vu les 269 élèves scolarisés à Vagney au titre de l'année scolaire 2024-2025,

Accorde au RASED une subvention de fonctionnement de 403.50 €.

2 – Scolaire – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du voyage scolaire de la classe de CM2 de l'école perce-neige.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires propose d'accorder une subvention exceptionnelle à l'école Perce Neige suite aux difficultés rencontrées pour équilibrer le budget de la classe découverte des CM2 pour l'année scolaire 2024-2025.

Elle présente le budget prévisionnel et la demande d'aide nécessaire d'un montant de 1000 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu le budget prévisionnel présentement annexé,

Autorise l'attribution de la subvention exceptionnelle proposée ainsi que la signature de toute pièce annexe pour en assurer la bonne exécution.

3 – Intercommunalité – Demande d'adhésions de collectivités au SMIC des Vosges.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par le Groupement syndical forestier du Massif des Jumeaux. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'adhésion de la collectivité précitée.

4 – Travaux – Autorisation de demande de subvention pour les travaux d'amélioration thermique aux écoles pour l'année 2025.

Projet : Travaux d'amélioration thermique aux écoles pour l'année 2025

Montant total des travaux HT : 50 000 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer des demandes d'aide financière auprès du Fonds Vert et du Conseil départemental des Vosges.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne		
Etat DETR		
Etat DSIL		
Etat Fonds Vert	40	20 000 €
Conseil régional Grand Est		
Conseil départemental des Vosges	12	6 000 €
Autre		
Sous-total financement public (80% maximum)	52	26 000 €
Fonds propres	48	24 000 €
Emprunts		
Sous-total collectivité	48	24 000 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100	50 000 €

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges.

Monsieur MESDAG demande si les travaux concernent toutes les menuiseries des écoles. Monsieur PIQUEE répond que non, il s'agit uniquement de celles du rez-de-chaussée de l'école maternelle. Le but est de pallier au plus urgent pour ces fenêtres très anciennes qui dysfonctionnent.

5 – Travaux – Autorisation de demande de subvention pour les travaux d'isolation de l'espace saint-hubert.

Projet : Travaux d'isolation de l'Espace Saint Hubert

Montant total des travaux HT : 30 833 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer des demandes d'aide financière auprès du Fonds Vert et du Conseil départemental des Vosges.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne		
Etat DETR		
Etat DSIL		
Etat Fonds Vert	40	12 333.20 €
Conseil régional Grand Est		
Conseil départemental des Vosges	12	3 699.96 €
Autre		
Sous-total financement public (80% maximum)	52	16 033.16 €
Fonds propres	48	14 799.84 €
Emprunts		
Sous-total collectivité	48	14 799.84 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100	30 833.00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges.

Monsieur le Maire constate que les subventions de l'Etat tournent de plus en plus autour des économies d'énergie.

6 – Travaux – Autorisation de demande de subvention pour les travaux de réfection de la toiture du gymnase de Zainvillers.

Projet : Travaux de réfection de la toiture du gymnase de Zainvillers

Montant total des travaux HT : 45 833 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer des demandes d'aide financière auprès du Fonds Vert et du Conseil départemental des Vosges.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne		
Etat DETR		
Etat DSIL		
Etat Fonds Vert	40	18 333 €
Conseil régional Grand Est		
Conseil départemental des Vosges	12	5 499.96 €
Autre		
Sous-total financement public (80% maximum)	52	23 832.96 €
Fonds propres	48	22 000.04 €
Emprunts		
Sous-total collectivité	48	22 000.04 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100	45 833.00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges.

7 – Finances – Définition de la contribution eaux pluviales au budget assainissement de la communauté de communes des hautes Vosges pour 2024.

Madame l'adjointe aux finances propose de déterminer pour l'année 2024 le montant de la contribution du budget général au budget de l'assainissement versée à la communauté de communes des Hautes Vosges à un montant fonction du niveau de charges à assurer réparti selon le linéaire des réseaux (70%) ainsi que le nombre d'habitants (30%) :

Ce qui représente pour la Commune de VAGNEY la somme de 24 017,48 €. Cette participation financière correspond au montant nécessaire au renouvellement des réseaux de type unitaire, permettant à la fois la canalisation des eaux usées (compétence intercommunale), et des eaux pluviales (compétence communale).

Elle propose donc de retenir pour l'année 2024 la somme de 24 017,48 € au titre du fonctionnement, correspondant à l'entretien du réseau pluvial.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé qui précède, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 24 017,48 € le montant de la participation du budget général à la Communauté de Communes des Hautes Vosges, budget annexe de l'assainissement, au titre de l'assainissement pluvial.

Monsieur PHILIPPE demande ce que signifie le terme « population DGF ». Il est répondu qu'il s'agit de la population totale de la commune ainsi qu'une surévaluation suivant certains critères déterminés par l'Etat en termes d'importance de la collectivité.

8 – Finances – Imputations des divers frais occasionnés sur le compte fêtes et cérémonies – Additif.

Suite à la délibération n°1712022 du 20 octobre 2022 répertoriant l'ensemble des frais pouvant être exposés au titre des fêtes et cérémonies, Madame l'adjointe aux finances propose d'adopter un additif à la délibération afin d'y ajouter les frais relatifs aux actions menées par le conseil municipal des jeunes.

Elle propose donc la nouvelle rédaction suivante :

Il est proposé d'AUTORISER les dépenses (biens, matériels, prestations de services, alimentation, restauration, cadeaux,...) exposées à l'occasion des manifestations suivantes :

- cérémonies patriotiques,
- vœux du Maire,
- nettoyage de printemps,
- fête des mères,
- villes et villages fleuris,
- maisons fleuries,
- illuminations,
- repas des aînés,
- cérémonies de la Sainte-Cécile et de la Sainte-Barbe,
- cérémonie des bacheliers,
- cérémonies des nouveaux habitants,
- cérémonie des sportifs méritants,
- fête nationale,
- actions du conseil municipal des jeunes,
- cérémonies ponctuelles (pots du personnel, pot amicale du personnel, départs en retraite ou autres départs de la collectivité, boyard voinraud, fête des mères, fête des grandes gueules, manifestations municipales sportives, associatives, citoyennes ou culturelles, réceptions officielles, fête foraine, inaugurations, vernissages, jumelages, rencontres locales, nationales ou internationales)
- mariages, décès, naissances (cartes, bouquets de fleurs, bons naissances, autres cadeaux divers)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE à l'unanimité de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 "fêtes et cérémonies" dans la limite des crédits repris au budget communal.

9 – Finances – Budget Chaufferie – Décision modificative budgétaire n°3

Madame l'adjointe aux finances propose au conseil municipal d'adopter une décision modificative budgétaire du budget chaufferie afin d'ajouter des crédits à l'article 66111 au titre de frais d'intérêt des emprunts relais qui n'étaient pas prévus au budget faute de précision sur le montant et l'échéance du remboursement à intervenir.

Elle donne lecture du projet ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
Ch. - 66 Charges financières		1 500,00 €		
Art. - 66111 Intérêts réglés à l'échéance		1 500,00 €		
Ch. - 022 Dépenses imprévues	1 500,00 €			
Art. - 022 Dépenses imprévues	1 500,00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 500,00 €	1 500,00 €		
INVESTISSEMENT				
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	1 500,00 €	1 500,00 €	- €	- €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

Monsieur JOMARD demande si les dépenses imprévues sont suffisantes. Il est répondu que oui car elles sont de 7432,10 € au budget prévisionnel. Elles font toujours l'objet d'un article car la nomenclature de ce budget est toujours la M4.

Il est ajouté que la subvention de l'ADEME sera bientôt reçue ce qui permettra de rembourser le reste de prêt relais sur ce budget.

10 – Finances – Annulation de la délibération n° 1252024 du 09 décembre 2024 relative à la TVA.

Madame l'adjointe aux finances expose que par délibération n° 1252024 du 09 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le régime de TVA applicable aux recettes de location des salles municipales ayant vocation à s'appliquer à compter de 2025.

Cependant en date du 23 décembre 2024, le service de gestion comptable de Gérardmer a informé la commune que le service de location des salles municipales n'était en définitive pas assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée. Elle propose donc au conseil municipal d'annuler cette délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, RETIRE la délibération n°1252024 du 09 décembre 2024.

Monsieur JOMARD demande si des corrections ont du être faites pour certains clients ce à quoi il est répondu négativement.

11 – Finances – Tarifs 2025 – Modificatif

Madame l'adjointe aux finances expose que par délibération n° 1252024 du 09 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le régime de TVA applicable aux recettes de location des salles municipales ayant vocation à s'appliquer à compter de 2025, impliquant ainsi l'application de la TVA sur les tarifs municipaux tels que votés dans la délibération n°1262024 prise le 09 décembre 2024.

Cependant en date du 23 décembre 2024, le service de gestion comptable de Gérardmer a informé la commune que le service de location des salles municipales n'était en définitive pas assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée. Elle propose donc au conseil municipal de modifier la délibération des tarifs communaux afin de supprimer toute référence à la TVA, tout en maintenant les propositions tarifaires étudiées en commission finances et validées en conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-approuve le tableau annexé à la présente délibération et fixe en conséquence les tarifs qui y sont exposés pour l'année 2025.

12 – Finances – Autorisations de crédits d'avance en section d'investissement pour l'exercice 2025 – Modificatif.

Madame l'adjointe aux finances propose au conseil municipal de modifier les crédits d'avance votés dans la séance du 09 décembre 2024 afin d'annuler les crédits dédiés au préau de l'école primaire qui seront proposés lors du budget, et de les remplacer par des crédits permettant l'achat de dispositifs anti-bélier afin de sécuriser nos manifestations pour un coût estimé à 20 000 €, ainsi que la commande en avance du matériel pour l'éclairage public rue des grands prés permettant d'obtenir davantage de C2E.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des services en l'attente du vote du budget 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire usage de cet article pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

OP.2501	VOIRIE 2025	150 000 € TTC
	Sécurité diverse	4 500 € TTC
	Glissière de sécurité rue du Mezy	5 500 € TTC
	Aménagements cyclables	25 000 € TTC
	Aménagement voirie Cinéma	45 000 € TTC
	Réfection pont chemin du Ridot	50 000 € TTC
	Aménagement parking cure – maîtrise d'œuvre	10 000 € TTC
	Réfection rue de la tâche – maîtrise d'œuvre	10 000 € TTC
OP.2502	BATIMENTS 2025	10 000 € TTC
	Dépenses et réparations diverses	10 000 € TTC
OP.2503	ECOLES 2025	7 000 € TTC
	Matériel divers et informatique	2 000 € TTC
	Végétalisation cours d'école	5 000 € TTC
OP. 2504	TERRAINS 2025	5 000 € TTC
	Dépenses diverses sur dossiers en cours	5 000 € TTC
OP.2505	ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC 2025	19 000 € TTC
	Extension de réseaux et réparations ou renouvellement	7 000 € TTC
	Travaux rue des grands prés	12 000 € TTC
OP.2506	SERVICES TECHNIQUES 2025	70 000 € TTC
	Dépenses et réparations diverses	20 000 € TTC
	Matériel divers	30 000 € TTC
	Dispositif anti-bélier manifestations	20 000 € TTC
OP.2507	MAIRIE 2025	22 000 € TTC
	Licence logiciels	10 000 € TTC
	Fourniture et pose borne affichage légal	12 000 € TTC
OP.2508	EQUIPEMENTS SPORTIFS 2025	81 500 € TTC
	Réparations diverses	10 000 € TTC
	Rafraîchissement piste athlétisme stade des viaux	16 500 € TTC
	Réfection toiture gymnase de Zainvillers	55 000 € TTC
OP.2509	ESPACE SAINT-HUBERT 2025	50 000 € TTC
	Réparations diverses	10 000 € TTC
	Travaux d'isolation	30 000 € TTC
	Sas d'entrée	10 000 € TTC
OP.2511	CAMPING 2025	10 000 € TTC
	Réparations diverses	10 000 € TTC

BUDGET FORÊT

OP.2502	PROGRAMME FORESTIER 2025	10 000 € HT
	Travaux divers	10 000 € HT
OP.2503	TERRAINS 2025	6 000 € HT
	Travaux divers	6 000 € HT

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-adopte cette proposition,

-autorise M. le Maire à mandater des dépenses d'investissement au titre du budget 2025 à hauteur des crédits exposés ci-dessus.

Monsieur le Maire expose que cette modification ne change rien pour les travaux aux écoles (préau), les crédits seront prévus mais après le vote du budget et non avant. L'objectif de ces dispositifs est de sécuriser nos nombreuses manifestations dans un contexte d'insécurité.

Un autre ajout de 12000 € est proposé pour l'éclairage public rue des grands prés pour permettre une commande rapide et donc l'obtention de davantage de C2E et donc de recettes pour notre collectivité sur ce matériel qui permettra des économies d'énergie.

13 – Domaines – Liste des acquisitions et cessions immobilières conclues en 2024.

Monsieur l'adjoint aux terrains informe que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1, prévoit l'obligation pour les communes de plus de 2000 habitants de dresser un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières effectuées pendant l'exercice budgétaire précédent.

Monsieur l'adjoint fait état des acquisitions et cessions immobilières réalisées 2024 :

- Acquisitions de terrain

Vendeurs	Section	Numéro	Lieudit	Surface
MOUGEL Suzanne	AC	284	Le Charmois	0ha 00a 49ca
	AC	285	Le Charmois	0ha 00a 64ca
	AC	289	Le Charmois	0ha 00a 17ca
SOVOTEX	AC	336	Fontaine	0ha 13a 56ca
DURAND Martine	AR	269	Au Champ du Puits	0ha 02a 11ca
BARABAN Jean-Pierre	AO	553 (ex AO 345)	Roches de Fontaine	0ha 01a 15ca
VILLEMIN Bernard	AC	147	Roches de Fontaine	0ha 00a 62ca

- Cessions de terrains

Acquéreurs	Section	Numéro	Lieudit	Surface
KARTHA Bertrand	AO	496	Le Mezy	0ha 04a 12ca
SCI DES ROCHES DES ROCHES DE FONTAINE	AO	476	Roches de Fontaine	0ha 03a 10 ca
ROYER Guillaume	AP	784	Crémanvillers	0ha 00a 41ca
GASSER Loïc	AO	552	Roches de Fontaine	0ha 01a 92ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Adopte l'état présenté,
- Décide de mettre en ligne cet état validé sur le site internet communal

14 – Marchés publics – Liste des marchés publics conclus en 2024.

Monsieur le Maire informe que les articles L. 2196-2 et R. 2196-1 du code de la commande publique relatifs à la mise à disposition des données essentielles obligent les acheteurs publics à donner un accès libre, direct et complet, aux données essentielles de leurs marchés publics répondant à un besoin dont la valeur est égale ou supérieure à 25 000 euros hors taxes.

Monsieur le Maire fait état des marchés publics de plus de 25 000 euros hors taxes conclus en 2024 :

Export des marchés publics - Commune de Vagney - 2024

Référence	Objet	Classification Type	Passation	Date de publication
MAPA-TRAV-01-2024	Travaux de réfection de la toiture des ateliers municipaux à VAGNEY	Travaux	Procédure adaptée ouverte	04/03/2024 à 11:40:02
MAPA-TRAV-01-2024	Travaux de réfection de la toiture des ateliers municipaux à VAGNEY	Travaux	Procédure adaptée ouverte	04/03/2024 à 11:40:02
MAPA-TRAV-01-2024	Travaux de réfection de la toiture des ateliers municipaux à VAGNEY	Travaux	Procédure adaptée ouverte	04/03/2024 à 11:40:02
MAPA-TRAV-2024-01	Travaux de réfection de la toiture des ateliers municipaux à VAGNEY	Travaux	Procédure adaptée ouverte	15/04/2024 à 18:00:01
MAPA-SERV-01-2024	Marché public de services d'assurances	Services	Procédure adaptée ouverte	15/07/2024 à 16:50:01
MAPA-SERV-01-2024	Marché public de services d'assurances	Services	Procédure adaptée ouverte	15/07/2024 à 16:50:01
MAPA-SERV-01-2024	Marché public de services d'assurances	Services	Procédure adaptée ouverte	15/07/2024 à 16:50:01
MAPA-SERV-01-2024	Marché public de services d'assurances	Services	Procédure adaptée ouverte	15/07/2024 à 16:50:01
MAPA-TRAV-03-2024	Réfection des ponts rue Albert Jacquemin et Passage des Promenades	Travaux	Procédure adaptée ouverte	19/07/2024 à 15:00:02
EHPAD-2023-01	Fourniture et pose de chaudières à l'EHPAD à Vagney.	Travaux	Procédure adaptée ouverte	08/12/2023 à 06:50:01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- adopte l'état présenté,
- décide de mettre en ligne cet état validé sur le site internet communal.

15 – Questions et informations diverses

-Travaux :

-Monsieur PIQUEE informe que concernant les ponts, les enrobés devraient être faits cette semaine car les centrales d'enrobés rouvrent le 21 janvier 2025.
-Il ajoute que les travaux se poursuivent à l'espace saint-hubert.

-Agenda : Monsieur VINCENT informe des dates à retenir :

-Représentations théâtrales à venir à l'espace saint-hubert par côté coulisses : 24 janvier, 25 janvier, 26 janvier, 31 janvier, 1^{er} février, 2 février, 14 février, 15 février, 16 février, 21 février, 22 février.
-Pot du personnel le 7 février 2025 à 18h00.
-Carnaval des z'amis de l'école le 02 mars 2025.

-Monsieur ROHR informe des portes ouvertes de la chaufferie bois le 25 janvier de 9h30 à 12h00.

-Madame ROBERT informe de la commission scolaire le 27 janvier à 17h30.

-Madame CLAUDE informe de la commission du personnel le 30 janvier à 18h00.

-Monsieur PIERREL informe que concernant le Chalet des chasseurs, suite à l'incendie, le poêle a été dérobé avant que les agents techniques ne puissent le récupérer, le sinistre a été déclaré à l'assurance. Le poêle du chalet du solem a été enlevé par précaution et le poêle de l'école de Lémont sera ramoné.

-Madame AUBERT informe de la visite de l'appartement de secours le 23 janvier à 17h45 sur place.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

Madame Emmanuelle AUBERT
Secrétaire de séance



Didier HOUOT
Maire,

